

A la recherche du GÈNE DE L'INTELLIGENCE

Marianne

ÉDITION BELGE



INDÉPENDANCE INTELLIGENCE IRRÉVÉRENCE

VACCINATION
Halte à la
désinformation



Photovoltaïque
Enfin toute la

LUMIÈRE

**LES « MENSONGES » DE
JEAN-MARC NOLLET
ET DE L'ADMINISTRATION**



FRANCE

**Le débat interdit :
SORTIR DE L'EURO**





DE LA PÉDAGOGIE EN DOSE MASSIVE POUR SAUVER LA VACCINATION

Les couvertures vaccinales en Fédération Wallonie-Bruxelles sont globalement satisfaisantes pour la première dose de vaccination. Les résultats sont nettement moins bons pour les rappels. Les autorités sanitaires doivent de plus en plus lutter contre la résistance de groupes antivaccinations, qui désinforment via Internet. **PAR VINCENT CLAES**

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la couverture vaccinale n'est pas mauvaise, mais nous sommes parfois en dessous du seuil critique qu'il faudrait atteindre pour couvrir correctement la population, explique Fadila Laanan, ministre de la Santé de la FWB. Pour le méningocoque C, le HIB (*Haemophilus influenzae* de type B) et le pneumocoque, la couverture vaccinale avoisine les 90 %. Pour le méningocoque, le seuil critique est de 87 %. On atteint donc les objectifs. Pour le pneumocoque, ce seuil est fixé entre 66 % et 70 %. Il est donc largement dépassé. Il est presque atteint pour le HIB, dont le seuil est de 95 %. Il y a donc encore un petit effort à réaliser. Pour le vaccin RRO (rougeole-rubéole-oreillons), le taux de couverture est de 94 % chez les nourrissons. Il retombe à 75 % chez les enfants de 11-12 ans. Nous nous rendons compte que lorsqu'il faut délivrer plusieurs doses pour une vaccination, la première dose atteint quasiment le seuil critique. Par contre, les autres doses sont plus problématiques. »

DÉCEPTION QUANT AU NOMBRE DE VACCINS HPV

Pour rappel, en Fédération Wallonie-Bruxelles, seul le vaccin contre la polio est obligatoire. Les autres vaccins sont recommandés par les autorités dans le cadre du Calendrier vaccinal. L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) impose l'administration de 8 vaccins aux enfants qui fréquentent les milieux d'accueil agréés, sauf dérogation. « L'objectif de cette politique est de

garantir une protection collective. Certains rejettent cette obligation », précise la ministre.

Des associations combattent activement le principe même de la vaccination. « Le collectif Initiative Citoyenne, par exemple, a déployé une énergie incroyable pour critiquer la vaccination HPV (papillomavirus humain). Il a bénéficié d'un large écho médiatique. Cette parole de « liberté » obtient plus de place dans les médias que celle qui défend un dispositif d'intérêt général. Cette évolution m'inquiète beaucoup, confie Fadila Laanan. Elle se traduit dans la couverture vaccinale HPV. J'ai été fort déçu des premiers chiffres sur la vaccination contre le papillomavirus humain chez les jeunes filles. Depuis septembre 2011, un vaccin HPV gratuit pour les jeunes filles de 2e secondaire est disponible dans le circuit de la FWB. Je voulais atteindre 60 % de couverture la première année et 80 % la deuxième. Nous sommes à 20 %. » Actuellement, si l'on additionne toutes les données, on obtient un taux de couverture de près de 45 % pour le HPV en Fédération Wallonie-Bruxelles : 20 % via la couverture gratuite proposée par la FWB et 25 % via le circuit classique (achat du vaccin à la pharmacie et remboursement a priori par l'Inami pour les jeunes filles de 12 ans à 18 ans inclus).

Il est probable que la décision prise le 17 juin 2013 par le gouvernement japonais de suspendre sa recommandation du vaccin anti-HPV ait un impact négatif sur cette vaccination dans notre pays. La médiatisation de cette décision a semé au niveau mondial le doute au sujet de l'opportunité de vacciner contre le cancer du col de

l'utérus. En Belgique, l'Agence fédérale du médicament n'a pas encore pris officiellement position quant à cette décision. Une zone de flou qui apporte de l'eau au moulin des détracteurs de la vaccination. Rebondissant rapidement sur la décision japonaise, le 20 juin 2013, le site d'Initiative Citoyenne affirmait que « les vaccins anti-HPV induisent quant à eux encore plus d'effets secondaires que les autres vaccins ».

DE L'INTOX TENACE

Les mouvements antivaccinations s'appuient entre autres sur des études publiées dans des revues scientifiques reconnues pour mener leur combat. Ainsi, une étude d'Andrew Wakefield, publiée en 1998 dans la revue médicale *The Lancet*, a avancé l'hypothèse d'un lien entre le vaccin RRO et un syndrome associant autisme et maladie intestinale. Une « information » relayée abondamment par la presse anglaise. Il faudra une bonne dizaine d'années pour démontrer les erreurs contenues dans cet article scientifique. Entre-temps, le doute aura été semé dans les esprits sur l'innocuité de ce vaccin. Depuis 1998, de nombreux parents ont hésité ou évité de vacciner leur enfant contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, par crainte d'un lien avec l'autisme et la maladie de Crohn. Or, la rougeole n'est pas une maladie bénigne. En 2011 - année qui a connu une épidémie de rougeole en Belgique (595 cas signalés) -, cette maladie a donné lieu à 40 hospitalisations (d'une durée de 1 à 13 jours), 12 complications pulmonaires et à 1 encéphalite⁽¹⁾.

MIEUX CONNAÎTRE AVANT DE CONTESTER BASIQUEMENT

« Nous ne pouvons pas forcer les parents à vacciner leurs enfants. Par contre, il est primordial d'instaurer un lien étroit entre les parents et les médecins vaccinateurs », recommande la ministre Laanan. Le ➤

« ALORS QUE L'OBJECTIF EST DE GARANTIR UNE PROTECTION COLLECTIVE, CERTAINS REJETTENT CETTE OBLIGATION... » (FADILA LAANAN)



➤ Pr Pierre Bégué, ancien président du Comité technique des vaccinations et membre de l'Académie nationale de médecine (française), lance également plusieurs pistes⁽²⁾ pour lutter contre le refus de vaccination : mieux informer les parents des enfants non ou mal vaccinés, revoir la formation universitaire des médecins et des soignants en y consacrant une partie plus importante à la vaccination dans le cursus, et renforcer l'enseignement des sciences à l'école, et de l'hygiène pour améliorer la compréhension des messages de prévention par le grand public.

UN NIVEAU MINIMUM AFIN DE PROTÉGER L'ENSEMBLE

Le Dr Ingrid Morales, membre de la direction médicale de l'ONE, souligne que les arguments utilisés par les « antivaccination » ont déjà été réfutés à maintes reprises. « Par exemple, il a été prouvé que donner plusieurs vaccins simultanément à des enfants ne surcharge pas leur système immunitaire et n'augmente



Belga

pas le risque d'une réponse négative aux vaccins. Les questions posées sont toujours les mêmes, malgré les nombreuses études déjà publiées pour répondre à chacune d'entre elles. » Et de rappeler que la vaccination individuelle protège la collectivité en augmentant la couverture vaccinale de l'ensemble de la population. « Il est nécessaire

« LA PEUR DU VACCIN A SUPPLANTÉ LA PEUR DE LA MALADIE. »

(Dr Ingrid Morales, membre de la direction médicale de l'ONE).

d'atteindre certains niveaux de vaccination (lire plus haut, ndlr) pour protéger l'ensemble de la population concernée. C'est pour cette raison que l'ONE maintient l'application de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 qui fixe le principe de la vaccination contre plusieurs maladies pour les enfants fréquentant les milieux d'accueil agréés. » A l'étranger, cette obligation peut également concerner les adultes. « Au Royaume-Uni, suite à une épidémie de coqueluche et aux décès de 14 nouveau-nés, les autorités ont décidé en 2013 de faire vacciner toutes les femmes enceintes contre la coqueluche entre la 28e et la 38e semaine de grossesse. Ce n'est pas le cas en Belgique. En 2011, 5 bébés sont décédés de la coqueluche dans notre pays et 2 en 2012. » Des décès qui auraient pu être évités. ■ VINCENT CLAES

⁽¹⁾ Chiffres du Comité pour l'élimination de la rougeole et de la rubéole en Belgique.

⁽²⁾ L'origine du refus des vaccinations, Pierre Bégué, *Science et pseudo-sciences* N°302, octobre 2012.

RÉPONDRE DU TAC AU TAC ?

Les autorités sanitaires ne devraient-elles pas être plus réactives par rapport aux fausses informations sur les vaccins que diffusent en continu certains sites internet ? « Nous ne pouvons pas réagir tous les jours aux idioties que les citoyens peuvent lire sur le Web, répond la ministre Laanan. Les médias généralistes devraient donner une information objective et complète sur la vaccination. Je ne leur demande pas pour autant de faire la promotion de l'industrie pharmaceutique. Il faut rappeler au public que la mise sur le marché des médicaments et des vaccins est soumise à des règles très strictes. L'Agence fédérale

des médicaments et des produits de santé effectue un suivi permanent des médicaments et communique des informations sur leurs effets secondaires. » Du côté de l'ONE, on ne tient pas non plus à réagir systématiquement aux critiques à l'égard de la vaccination. « Les informations scientifiques ne circulent pas très bien via le Web. Des études ont montré que les messages alarmistes diffusés sur Internet se propagent beaucoup plus rapidement que les messages rassurants et se perpétuent davantage. Les internautes ont tendance à faire suivre les informations négatives. De plus, d'un point de vue psychologique, nous retenons plus longtemps les messages négatifs que les messages positifs », analyse le

Dr Ingrid Morales, membre de la direction médicale de l'ONE. L'Office de la Naissance et de l'Enfance a eu droit à une manifestation antivaccination devant ses bureaux bruxellois et est régulièrement critiqué par les mouvements antivaccinations. Le plus important vaccinateur de la FWB ne baisse pas pour autant les bras. Conscient du problème de perception de la vaccination auprès des parents mais aussi, parfois, auprès de son personnel - dont près de 750 travailleurs médicosociaux (TMS) -, l'ONE a lancé un grand programme d'information et de formation auprès de ses travailleurs. La direction médicale de l'ONE surveille de très près la littérature médicale et scientifique consacrée à la vaccination afin de pouvoir

répondre le plus précisément possible aux questions qui lui sont posées par ses troupes et par les parents intéressés. Elle collabore également à la brochure *Vacciner ? Mieux comprendre pour décider*⁽¹⁾, réalisée par Provac. « La peur du vaccin a supplanté la peur de la maladie. Le risque de la vaccination est évalué à environ 1 sur 1 million alors que le risque d'attraper une maladie contre laquelle on peut se vacciner est beaucoup plus élevé », regrette le Dr Morales, qui consacre une bonne partie de son activité professionnelle à rassurer, au cas par cas, les parents qui refusent la vaccination par méconnaissance ou par conviction. ■ v.c.

⁽¹⁾ *Vacciner ? Mieux comprendre pour décider*, programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2013.

« MIEUX INFORMER LES PARENTS ET LES ENFANTS »

Jusqu'à présent, face aux ravages souvent fatals causés par certaines maladies, la population était rassurée de voir arriver les vaccins. Depuis 2009, un courant contraire se fait jour via l'association « Initiative Citoyenne » pour empêcher l'obligation des vaccins, voire l'éradiquer. Explications.

Initiative Citoyenne est une association de fait qui s'est créée en Belgique en 2009, à l'époque de la grippe AH1N1. La raison d'être de ce mouvement citoyen était alors d'obtenir « des réponses aux questions sur les raisons d'une loi d'exception, sur l'efficacité et la sécurité du vaccin pandémique élaboré et acheté à la hâte tout en offrant aux pharmas une impunité juridique quasi totale. » Depuis, cette association maintient une veille « militante et de communication » sur les sujets liés à la vaccination notamment : « Les parents doivent avoir accès à une information la plus objective possible sur la vaccination. Il y a des dangers qui ne sont pas suffisamment évoqués. Par ailleurs, les enfants qui sont vaccinés à l'école ne reçoivent pas non plus toutes les informations sur les risques de la vaccination », explique Marie-Rose Cavalier, une des fondatrices du mouvement.

Récemment, le mouvement a refait une communication en la matière sur « le harcèlement vaccinal et la désinformation dans le cadre scolaire et universitaire » en province de Namur : « Deux exemples de propagande vaccinale sur fond d'intimidation viennent encore d'être portés il y a peu à notre connaissance en région namuroise. L'une d'elles touche les Facultés Notre-Dame de la Paix : un courrier racoleur sur l'importance de se faire vacciner contre la



Belgia

POUR ACQUÉRIR, EN CONNAISSANCE DE CAUSE, UN AVIS ÉCLAIRÉ SUR LA NÉCESSITÉ D'UN VACCIN, cherchez l'information partout où vous pourrez, mais ne vous limitez surtout pas à Internet.

diphtérie et le tétanos. Ce courrier signé par le Dr J. Delville insiste sur la gratuité du vaccin. Le pire est moins l'envoi en lui-même de ce courrier que la partialité éhontée qui le caractérise, car on ne trouve dedans pas un mot sur les risques graves possibles du vaccin, alors que le Dr Delville, qui signe ce texte, est pourtant légalement tenue au respect de la Loi du 22 août 2002 vis-à-vis de tous ses patients potentiels, l'article 8 de ladite loi la contraignant à fournir en temps opportun une information suffisamment objective, loyale et complète sur les bénéfices, mais aussi les risques (nature, fréquence, gravité) ainsi que sur les alternatives des traitements médicaux suggérés. »

■ M.L.

<http://www.initiativecitoyenne.be>

UN MINIMUM D'HONNÊTÉTÉ, SVP !

Dans ce débat, il y a un préambule que souvent les détracteurs de la vaccination souhaitent ignorer. On peut être pour les vaccins sans être vendus à l'industrie. Les « pour » peuvent en effet être aussi bien informés que les « contre » et choisir de « quand même » se faire vacciner en toute indépendance. C'est évidemment

facile d'attaquer les personnes qui sont « pour la vaccination » en disant de facto qu'elles sont vendues à l'industrie. C'est une malhonnêteté intellectuelle rare. On peut remettre en cause certains choix de vaccination comme l'HPV ou H1N1 ou contre la grippe pour les personnes entre 25 et 50 ans (qui ne sont pas dans le domaine médical ou pas

greffés ou malades). Par contre, remettre en cause le vaccin contre le tétanos, les oreillons, la rougeole, la poliomyélite, l'hépatite B... est dangereux pour la santé de l'ensemble de la population. Reste la question du solvant qui est souvent au centre des débats... et les autorités de santé publique doivent rester vigilantes en la matière. ■ V.L.